



Délibération

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_122RAPCDA-DE

2018 - 122 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CREACHCADEC.

Date de la convocation : 20 septembre 2018.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-39 lequel prévoit « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Considérant le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour 2017,

Après consultation de la Commission « Gérer » du 13 septembre 2018,



Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la communication du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Communauté d'Agglomération de Saintes

rapporT

D'ACTIVITÉS 2017



rapport

D'ACTIVITÉS 2017

- 3 EDITO
- 4 ET 5 2017 EN IMAGES
- 6 ET 7 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,**
EMPLOI ET TOURISME
- 8 ET 9 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,** HABITAT
ET RENOUVELLEMENT URBAIN
- 10 ET 11 **MOBILITÉ ET TRANSPORTS**
- 12 - 13 - 14 **EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**
- 15 **COLLECTE ET VALORISATION**
DES DÉCHETS
- 16 **DÉVELOPPEMENT DURABLE,**
MILIEUX NATURELS ET RANDONNÉES
- 17 **POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**
- 18 **ACTION SOCIALE, SANTÉ,**
GENS DU VOYAGE
- 19 **SERVICES RESSOURCES**

ÉDITO

En 2017, la Communauté d'Agglomération de Saintes a adopté le premier projet de territoire de son histoire. Dans un environnement territorial qui n'a eu de cesse de se transformer au cours des dernières années, c'est la première fois que les conseillers communautaires fixent collectivement un cadre prospectif pour les actions et les politiques qu'ils auront à mener ensemble.

L'adoption de cette feuille de route est l'un des temps forts de l'année. Il est le résultat des choix et des arbitrages opérés par les conseillers communautaires.

C'est ce que je retiendrai de 2017 : une année au cours de laquelle l'agglomération a su prendre des décisions qui ne vont pas de soi mais qui sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de notre structure, à la pérennité de son action, au maintien de la qualité de ses services et à la préparation de son avenir.

Je pense entre autres à la démarche sur la création d'une carte scolaire intercommunale. Nous avons pris nos responsabilités en cherchant à anticiper les difficultés et en empruntant une voie pour tenter de les résoudre. Je pense aussi aux décisions qui ont concerné notre politique des déchets car il était urgent de mettre en œuvre des changements et d'agir. Je pense également à la modernisation du temps de travail qui, au-delà des obligations légales, est indispensable à la bonne marche de notre administration et à la maîtrise de nos coûts de fonctionnement. Je pense enfin à l'harmonisation des bases minimum de CFE destinée à financer le projet du Pôle Innovation.

Notre agglomération grandit et peu à peu elle pose les bases d'une action coordonnée, cohérente et efficace. Ce rapport d'activité en témoigne.



JEAN-CLAUDE CLASSIQUE

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES



2017 en images

JANVIER

Lors des vœux de la CDA, le président dessine 5 défis pour l'avenir : l'économie et l'emploi, les nouvelles compétences, les déchets, la carte scolaire et l'énergie.



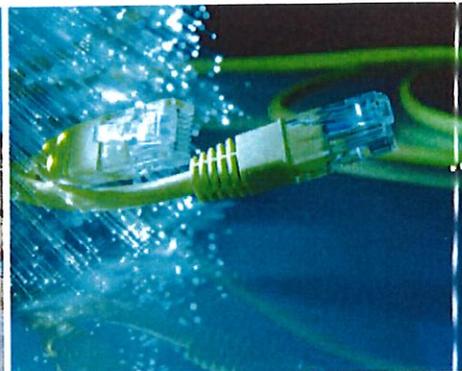
FÉVRIER

Coup dur pour l'agglomération : l'annulation du PLU de Saint-Georges-des-Coteaux retarde le projet du Parc Centre Atlantique.



MARS

Dans le cadre de la zone AMII, la fibre poursuit son déploiement sur l'agglomération.



JUILLET

Le conseil communautaire valide le transfert du siège de l'agglomération en cœur de ville.



AOÛT

Plus intuitif, plus interactif, le nouveau site web de la CDA est mis en ligne !

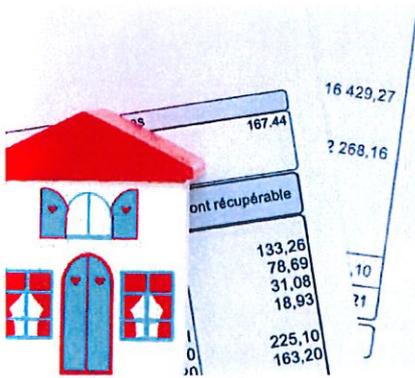


SEPTEMBRE

Guillaume Pépy annonce la suppression de 135 postes au Technicentre de Saintes.

AVRIL

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la fiscalité reste la même sur l'agglomération.



MAI

Première édition des rencontres de la petite enfance organisée par l'agglomération et ses partenaires.



JUIN

Le conseil communautaire valide la création d'un conseil de développement.



OCTOBRE

Le premier projet de territoire de la communauté d'agglomération est approuvé par le conseil communautaire.



NOVEMBRE

L'agglomération présente son plan d'actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire.



DÉCEMBRE

Les élus se mobilisent pour la rénovation de la ligne Saintes-Bordeaux.

Développement économique, emploi et tourisme



1 Fin des travaux au Parc Centre Atlantique

L'annulation du PLU de Saint-Georges-des-Coteaux qui a contraint l'agglomération à lancer en début d'année une procédure de déclaration de projet n'a pas pour autant empêché la poursuite des travaux sur le Parc Centre-Atlantique. L'aménagement des terrains, des réseaux et des paysages, la réalisation du boulevard central se sont ainsi achevés à l'été 2017. Le comité de pilotage a lui aussi poursuivi l'examen des dossiers de candidatures des entreprises. Près d'une vingtaine de dossiers ont reçu un avis favorable à l'implantation.

2 250 000 € pour le Pôle Innovation

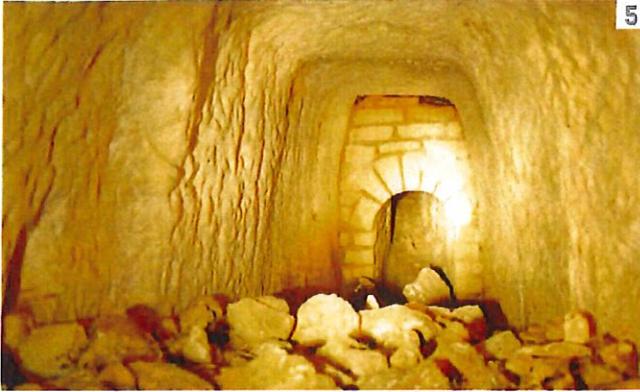
La communauté d'agglomération a fléché 250 000€ en septembre sur le projet du Pôle Innovation. La somme est issue de l'ajustement des bases minimum de la cotisation foncière des entreprises. Le Pôle Innovation a vocation à accueillir au cœur de la rive droite, au sein de la Cité Entrepreneuriale, un incubateur, une pépinière, un centre d'affaires et un fab-lab. Objectif : favoriser l'accueil d'activités innovantes et accompagner le parcours résidentiel des entreprises. Formations, dispositifs de soutien et opérations événementielles seront également proposés au sein de ce nouvel écosystème.

3 Un plan d'actions pour soutenir l'Économie Sociale et Solidaire

L'année 2017 a été celle du lancement effectif par l'agglomération de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire. Après la réalisation en 2016 d'un diagnostic partagé avec une vingtaine d'acteurs associatifs du territoire par la chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, un plan d'actions a été validé en novembre 2017. Présenté à tous les partenaires et à tous les organismes et élus concernés, cette politique de soutien s'articule autour de 4 axes : créer et innover, accompagner les projets, interagir avec l'économie locale et communiquer.

4 Un atelier de transformation à l'étude

Une étude sur un projet de création d'un atelier de transformation de produits agricoles locaux afin de soutenir les circuits courts a été lancée en 2017. Financée par le programme Leader du Pays de Saintonge Romane, elle a concerné les producteurs de fruits et légumes et les éleveurs du territoire. Objectif : déterminer la faisabilité économique du projet, évaluer son dimensionnement et définir les équipements à prévoir. 55 questionnaires ont été distribués : 32 en production de viande, 21 en végétal et 2 en lait.



5



6



7

5 Le projet de valorisation des aqueducs se dessine

Le projet de préservation, de valorisation et de mise en tourisme des aqueducs se poursuit en 2017. L'avant-projet définitif a été validé. Il fixe le programme d'aménagement et finalise l'enveloppe financière de l'opération.

6 Plus de 88 000 personnes accueillies à l'office de tourisme

430 000€ ont été versés pour le fonctionnement de l'office de tourisme qui assure la promotion du territoire mais aussi l'accueil et l'information des visiteurs. En 2017, l'office a accueilli plus de 88 000 personnes. Une aide finalisée au développement d'un plan de communication de 10 000€ a été aussi attribuée dans le but de « relooker » et réorienter les supports de communication vers nos clientèles cibles. Ce nouveau positionnement a permis de booster la présence de l'office sur les réseaux sociaux.

7 L'agglo soutient les projets touristiques innovants

En 2017, l'agglomération a débloqué les crédits accordés à Pascal Duc, gérant de l'EUURL Les Croisières Charentaises, pour son projet de bateau de croisière électrique. Les travaux ayant commencé, un acompte de 40 000€ a pu être versé. Une subvention a également été attribuée à l'Abbaye aux Dames pour son projet Music Aventure. Initiée en 2016 avec la réalisation des voyages sonores 3D et les concerts spatialisés, cette découverte insolite de l'Abbaye aux Dames se poursuit en 2017 avec la conception du Carrousel, soutenu à hauteur de 25 000€ par l'agglomération.

Aménagement du territoire, habitat et renouvellement urbain

1 Le transfert du siège validé

Le conseil communautaire a approuvé le 4 juillet le transfert du siège de l'agglomération dans les anciens locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole situés Boulevard Guillet-Maillet, cédés à l'euro symbolique. L'actuel siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes ne permet plus en effet de travailler dans des conditions complètement satisfaisantes et d'accueillir correctement le public. Des travaux seront nécessaires pour adapter le bâtiment et améliorer ses performances énergétiques.

Le déménagement sur ce site a du sens car il va permettre à l'agglomération de réinvestir des locaux situés au cœur de la rive droite et de participer ainsi à la redynamisation de cette partie du centre-ville, en y apportant des actifs et une activité qui sera probablement bénéfique aux commerces alentours. Il contribue également à éviter les friches en centre-ville et place le siège à proximité immédiate de la Cité Entrepreneuriale. Il offrira enfin des conditions de travail plus agréables, dans le cadre d'aménagements à penser avec les services communautaires.

2 Un premier projet de territoire pour la CDA

La communauté d'agglomération a voté à l'automne 2017 le premier projet de territoire de son histoire. Cette feuille de route, travaillée par l'ensemble des conseillers communautaires, fixe les orientations et les actions prioritaires du territoire d'ici à 2025. Il dépasse le seul champ d'intervention de l'agglomération car il recense les chantiers qu'elle devra conduire en direct mais aussi ceux auxquels elle apportera son soutien ou qu'elle devra convaincre de faire porter par d'autres. Au total, ce sont près de 166 millions d'euros qui pourraient ainsi être investis sur le territoire au travers de ce projet, tous financements confondus.

Le projet de territoire se veut à la fois ambitieux et réaliste, avec des actions pragmatiques et faisables. Il tient compte des moyens humains et financiers de l'agglomération et témoigne de sa volonté d'investir plus largement le champ du développement économique. Il s'articule autour de 4 orientations prioritaires :

- Une agglomération mobilisée pour le développement économique et l'emploi
- Une agglomération de proximité, équilibrée et durable
- Une agglomération solidaire et harmonieuse
- Une agglomération ouverte et attractive en Nouvelle-Aquitaine

3 De nouvelles zones d'activités communautaires

Parmi les nombreuses dispositions de la nouvelle organisation territoriale issue de la loi NOTRe, on trouve la prise en charge par l'agglomération des zones d'activités. La notion d'intérêt communautaire a disparu de la loi. Les services communautaires, avec l'aide d'un cabinet conseil, ont donc travaillé en 2016 sur la définition des espaces pouvant être qualifiés de zones d'activités. Pour déterminer ensuite la dimension communautaire des espaces identifiés, quatre critères ont été arrêtés :

- La vocation économique exprimée dans le document d'urbanisme
- Le regroupement de plusieurs entreprises
- La présence d'espaces publics spécifiquement dédiés aux entreprises et relevant d'une intervention publique
- La cohérence de gestion et d'aménagement des espaces publics

Au final, onze zones d'activités économiques ont été identifiées pour être transférées à l'agglomération. Ce transfert a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire le 14 septembre 2017.



1



2



4 Arrêt du Programme Local de l'Habitat

Le PLH a été arrêté une première fois en février 2017 par la communauté d'agglomération et transmis ensuite pour avis aux 36 communes et au Pays de Saintonge Romane. Suite à la formulation de ces avis, des ajustements et des modifications ont été apportés et le conseil communautaire s'est prononcé deux nouvelles fois en juillet et octobre 2017. L'enveloppe globale de production de logements allouée par le PLH est de 394 logements par an.

5 Signature du contrat de ruralité

Le mois de juillet a marqué la signature du contrat de ruralité 2017-2020 entre Jean-Claude Classique, président de la Communauté d'Agglomération de Saintes, Catherine Walterski, sous-préfet de Saintes, Loïc Girard, président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, et Sylvain Barreaud, président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge. Le contrat de ruralité permet de soutenir et de financer les actions menées dans les zones rurales. Parmi celles-ci se trouvent la création de maisons ou de pôles de santé, la requalification des centre-bourgs et des initiatives en faveur de l'amélioration numérique.

6 Création du conseil de développement

La mise en place d'un conseil de développement a été officialisée lors du conseil communautaire de juillet 2017. Organe de consultation et de concertation

il est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Le conseil de développement est limité à 45 membres maximum pour permettre un travail constructif dans un cadre relativement resserré. Il est organisé autour de trois collèges qui correspondent aux orientations du projet de territoire, la quatrième orientation relative à l'attractivité étant une orientation transversale.

7 La GDA aux côtés des communes

Le service urbanisme a procédé à l'instruction de 4 369 dossiers d'urbanisme pour les communes, dont 2 538 certificats d'urbanisme, 1 122 déclarations préalables, 653 permis de construire, 38 permis d'aménager et 18 permis de démolir. C'est 10% de plus de dossiers instruits par rapport à 2016.

8 Protocole d'accord sur la fusion des intercommunalités

Jean-Claude Classique, président de la Communauté d'Agglomération de Saintes, Loïc Girard, président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole et Sylvain Barreaud, président de la Communauté de Communes Charente Arnould Cœur de Saintonge ont approuvé un protocole fixant un cadre pour le rapprochement des trois territoires. Ce document fixe un calendrier et des objectifs en vue de la création d'une grande agglomération.



4

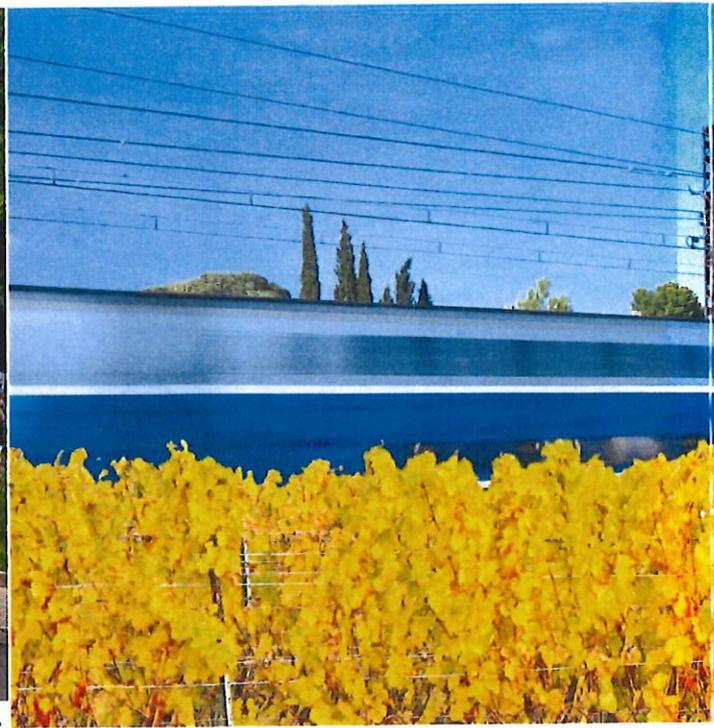


5



6

Mobilité et transports



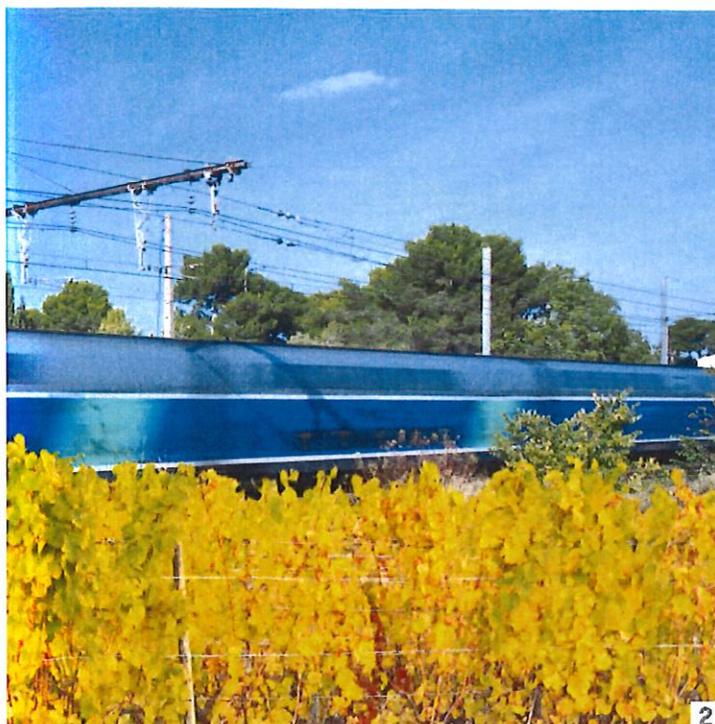
1 32 points d'arrêts mis en accessibilité

Conformément à la loi, l'agglomération engage d'importants investissements pour rendre les bus et les arrêts de bus des lignes principales accessibles aux personnes à mobilité réduite. 400 000 euros y sont consacrés chaque année par elle et la ville de Saintes. En 2017, 32 arrêts ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité et l'agglomération a fait l'acquisition d'un nouveau bus adapté. 92 points d'arrêt ont donc été aménagés depuis 2015 sur les 138 points d'arrêt prioritaires.

2 Définition des orientations du PGD

Le Plan Global de Déplacements fixe le cadre et les principes de la mobilité sur le territoire. À l'issue d'un état des lieux, les élus ont défini les grandes orientations du PGD, en cohérence avec les orientations fixées dans le projet de territoire. Pour l'agglomération, il s'agit notamment de mettre la mobilité au cœur de l'aménagement du territoire, de développer le covoiturage, d'améliorer l'attractivité du réseau de transport collectif en termes de desserte, de permettre le développement de l'usage des modes actifs, principalement la pratique du vélo ou d'améliorer l'accessibilité d'une agglomération «carrefour des Charentes», en ouvrant le territoire sur l'extérieur et en facilitant les liaisons routières et ferroviaires d'intérêt régional.

Le plan d'actions du PGD, en cohérence avec les enjeux identifiés, s'articule autour de 5 axes :



- **Axe 1** : Développer les pratiques écomobiles telles que le covoiturage quotidien (domicile/travail), les modes actifs (vélo, marche) et l'électromobilité.
- **Axe 2** : Améliorer l'attractivité des réseaux de transports collectifs.
- **Axe 3** : Adapter l'espace public et les configurations de voirie en fonction des usages souhaités en promouvant la réalisation de zones apaisées dans les centres-bourgs traversés par les axes routiers majeurs et la diversification l'offre de stationnement.
- **Axe 4** : Adapter les pratiques de déplacements et de stationnements sur le centre-ville de Saintes.
- **Axe 5** : Suivre et s'assurer de la mise en œuvre du plan.

3 Lancement de la nouvelle concession de service public pour le transport

La communauté d'agglomération a relancé une procédure pour une nouvelle concession de service public, celle en cours prenant fin au 8 juillet 2018. Elle vise à mettre en cohérence les services existants en les regroupant au sein d'une même concession, à simplifier et consolider les services périurbains et diminuer le nombre de navettes scolaires en centre-ville, à maîtriser le budget et à faire évoluer le réseau urbain pour une meilleure desserte de la gare SNCF (10 mn) et une desserte du Parc Centre Atlantique. Les éléments déjà validés dans le cadre de l'étude transport des scolaires réalisée en 2015 ont également été repris dans cette nouvelle concession. La concession de service public sera signée pour 6 ans et prendra fin en juillet 2024.

Education - Enfance - Jeunesse

1 Un travail commun sur le schéma éducatif intercommunal

La démarche de mise en place d'un schéma éducatif intercommunal a été l'un des fils conducteurs de l'année 2017. Elle s'est traduite par de très nombreuses réunions avec les maires et les élus mais aussi avec les parents d'élèves et les acteurs de la communauté éducative. Face à la baisse de la démographie scolaire, la démarche vise à assurer les conditions de réussite et d'apprentissage des enfants en évitant chaque année des fermetures de classes subies et en préservant les moyens humains et financiers que l'Education Nationale consacre aux écoles

de notre agglomération. La contractualisation recherchée vise à préserver les postes d'enseignants et s'inscrit dans le cadre des « conventions de ruralité ».

Accompagnée par le cabinet d'études «Education et Territoires», l'agglomération a d'abord réalisé un diagnostic de l'existant, qui a été présenté aux élus puis aux représentants des parents d'élèves élus dans les conseils d'écoles au printemps et à l'été 2017. Le travail de redéfinition de la carte scolaire s'est ensuite effectué par bassins éducatifs, au nombre de 5 sur le territoire, pour faciliter les échanges. Les scénarios envisagés par bassin ont été présentés aux parents d'élèves à l'automne 2017.



2 La halte-garderie fait peau neuve

La communauté d'agglomération a réalisé à l'été 2017 des travaux d'embellissement à la halte-garderie « A Petit Pas ». Au programme du chantier : la remise en peinture des deux salles d'activités, pour un montant de 4671€ TTC et l'équipement de la salle de restauration en panneaux acoustiques, pour un montant de 4145€ TTC. Le multi-accueil, situé à Saintes, offre un mode d'accueil souple et ponctuel pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

3 Mise en ligne de l'Espace Familles

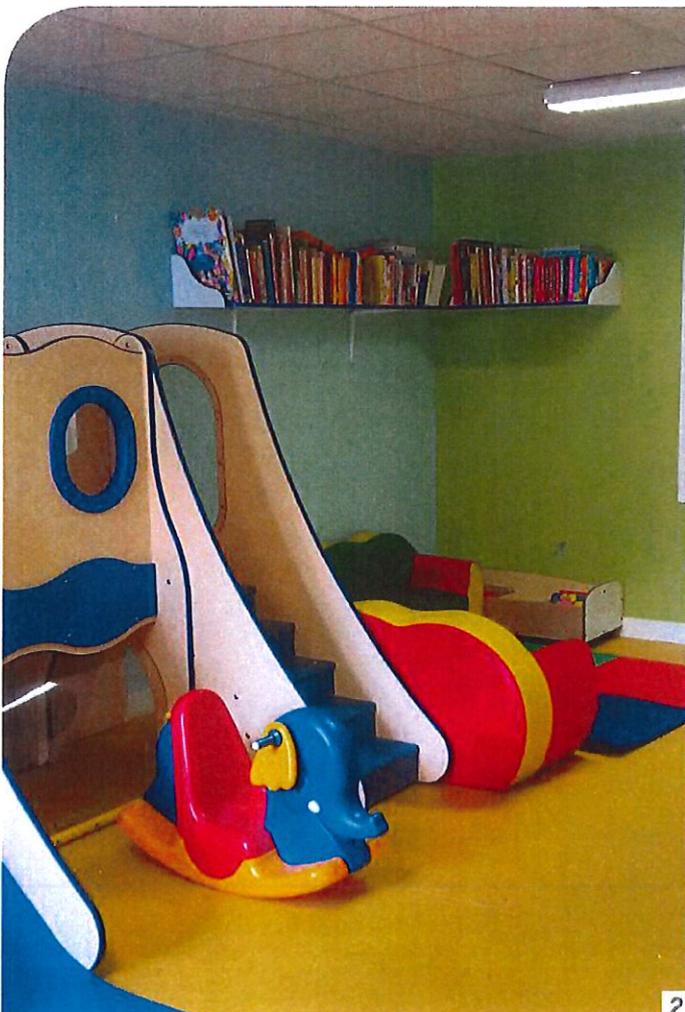
L'agglomération a ouvert à la rentrée 2017 un espace famille accessible depuis son site web. Cette plateforme numérique permet aux parents d'effectuer leurs démarches en ligne : inscriptions, paiements... Il offre également un espace privatif sécurisé pour les parents et donne des informations sur l'actualité de l'enfance et de la jeunesse.

4 Les crèches s'éveillent à l'éducation artistique

La Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place entre septembre 2017 et juillet 2018 un projet éducatif artistique et culturel qui fait entrer l'art sous toutes ses formes dans les établissements. Des ateliers d'éveil artistique et culturel ont été organisés dans ses 3 multi-accueils : le multi-accueil « La Passerelle », la halte-garderie « A Petit Pas » et le multi-accueil collectif et familial « 1, 2, 3 Soleil » à Saintes.

Animées par différentes compagnies d'artistes, ces séances destinées aux jeunes de 0 à 4 ans visent plusieurs objectifs :

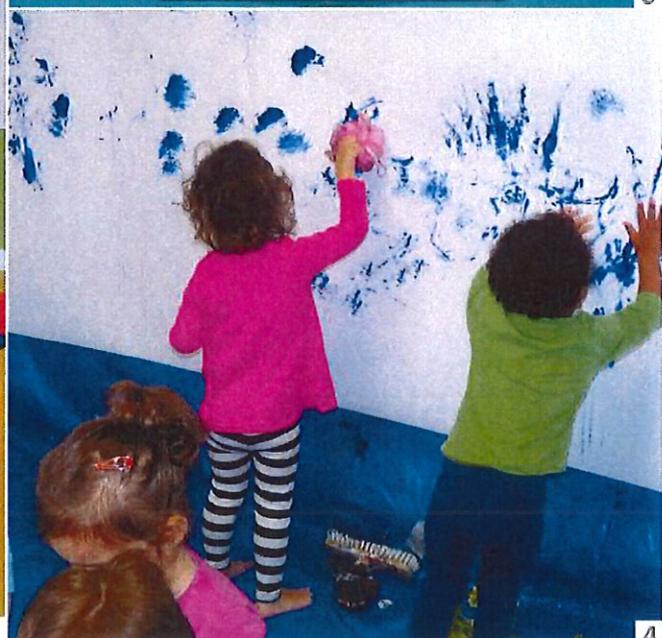
- Permettre aux enfants d'accéder dès leur plus jeune âge au patrimoine culturel et artistique en favorisant la rencontre avec les œuvres et les artistes ;
- Développer l'imagination, l'expression et la sensibilité des tout-petits par le biais de la création ;
- Intégrer dans leur quotidien la pratique d'activités culturelles, la découverte du livre, des instruments de musiques et d'arts plastiques pour leur permettre de vivre de nouvelles expériences sensorielles.



2



3



4

5 Lancement des travaux de la micro-crèche

Le conseil communautaire a approuvé en début d'année la création d'une micro-crèche à Dompierre-sur-Charente. Elle répond à un double besoin : offrir des places en plus pour l'accueil des 0-4 ans et proposer un mode de garde accessible, grâce à une tarification adaptée au quotient familial. D'une capacité d'accueil de 10 places, la micro-crèche est ouverte à toutes les familles résidentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Elle se situera dans les anciens locaux de l'école maternelle. Ils ont été réaménagés et équipés d'un mobilier adapté à l'accueil des plus jeunes. Les travaux ont été lancés à l'automne. Le coût reste limité pour l'agglomération. D'une part, parce que des subventions sur l'investissement ont été actées avec la CAF et le Conseil Départemental et d'autre part, parce que les coûts de fonctionnement seront amortis par les recettes perçues.

6 Une étude pour la crèche interentreprises

La communauté d'agglomération mène une étude de faisabilité, portée par l'UDAF, pour la création d'une crèche interentreprises. Elle vise notamment à déterminer la participation des acteurs économiques et à identifier les besoins du public ciblé. Cette crèche aurait vocation à accueillir les enfants des salariés, chefs d'entreprises et

agents de collectivités territoriales dont les horaires de travail ne permettent pas toujours un accès facile aux différents modes de garde. Le Centre Hospitalier de Saintonge est d'ores et déjà intéressé par l'acquisition de places au sein de cette crèche.

7 Des écoles tournées vers le numérique

L'agglomération de Saintes consacre 650 000€ sur cinq ans (2015 - 2020) à l'équipement numérique des écoles. L'enveloppe concerne les tableaux blancs interactifs dont 12 classes ont été équipées en 2015, 17 en 2016 et 24 en 2017. Le service informatique de la communauté et l'Education Nationale accompagnent les enseignants dans leur prise en main de ces tableaux. Est également compris dans l'enveloppe l'achat de valises de tablettes numériques, fournies aux écoles en fonction de leurs projets pédagogiques. Enfin, l'agglomération a fait l'acquisition de deux robots éducatifs qui proposent aux enfants une approche de la programmation informatique.



5



6

Collecte et valorisation des déchets



Un règlement de collecte harmonisé

Le conseil communautaire a validé en septembre 2017 le nouveau règlement de collecte des déchets sur le territoire. Trois changements majeurs y sont introduits : la généralisation de la redevance incitative, la mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours et le ramassage du verre et du papier en points d'apport volontaire. Ces modifications sont le résultat de la démarche d'harmonisation des modalités de collecte engagée en septembre 2016. Une étude prospective avait alors montré la nécessité de mettre en œuvre un programme d'actions visant à optimiser le fonctionnement du service, à le moderniser et à pérenniser un ramassage de qualité dans un contexte de maîtrise des dépenses et de la redevance. Jusqu'au 31 décembre 2017, deux systèmes de facturation et jusqu'à 6 systèmes de collecte cohabitaient en effet sur le territoire.

En généralisant la redevance incitative, l'agglomération a souhaité mettre plus de cohérence et d'équité entre les redevables. C'est aussi un moyen de renforcer l'incitation au tri puisque depuis la mise en place de la redevance incitative sur les 19 communes de l'ex Pays Santon, le volume d'ordures ménagères produit par habitant est passé de 230 kg/hab en 2013 à 189 kg/hab en 2016.

La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours, quant à elle, est étroitement liée à cette généralisation. C'est un ajustement du service au besoin car les pratiques des habitants ont changé. L'expérience de la redevance incitative sur l'ex Pays Santon entre 2014 et 2018 a en effet montré que plus de 8 usagers sur 10 passés à la redevance incitative présentaient leur bac à la collecte une fois tous les 15 jours ou moins. Par ailleurs, toutes les observations réalisées dans les collectivités montrent que la modification du service de collecte est un levier fort de réduction des tonnages.

Enfin, la collecte du verre et du papier en PAV doit permettre de mettre fin aux disparités en appliquant un mode de collecte majoritaire en France puisque 84 % des territoires la pratique. C'est aussi un mode de collecte plus sûr qui réduit la pénibilité du travail et les risques d'accidents chez les équipes de collecte. Enfin, les performances en matière de tri sont équivalentes au porte-à-porte selon les chiffres d'Eco-emballages.

Développement durable, milieux naturels et randonnées



1 L'agglomération devient territoire à énergie positive

La communauté d'agglomération a été lauréate de l'appel à projet TEPOS – Territoire à Energie Positive – lancée par la région Nouvelle Aquitaine. Elles étaient 35 collectivités de Nouvelle Aquitaine à soumettre leur candidature pour 10 places. Avec cette reconnaissance, la CDA gagne un soutien financier pour mener une véritable politique de l'énergie à l'échelle du territoire. Le programme TEPOS entend réduire la facture énergétique de 26 % d'ici 2030. Ses actions prévues sur 3 ans se déclinent autour de trois thèmes : engager les entreprises dans une démarche « énergie positive », soutenir la rénovation énergétique dans le résidentiel et engager le territoire dans la mobilité alternative.

Des efforts particuliers vont notamment être portés sur les logements anciens et mal isolés, les plus gros consommateurs d'énergie. Ceux identifiés en situation de précarité énergétique bénéficieront de diagnostics et leurs propriétaires seront conseillés sur les aides possibles en vue d'engager les travaux nécessaires. Sur le volet transport, l'agglomération s'appuiera sur des ambassadeurs de la mobilité pour inciter les acteurs économiques du territoire à construire leur Plans de Déplacement Entreprise (PDE), favorisant les alternatives à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Une même sensibilisation est prévue en direction des scolaires. Du côté de la production d'énergie renouvelable, les toitures d'entreprises et de bâtiments publics représentent un fort potentiel de développement pour le photovoltaïque. La communauté d'agglomération accompagnera les études de faisabilité. Elle étudiera par ailleurs le gisement bois – énergie, qui paraît une bonne opportunité pour le territoire mais demande à être vérifié et quantifié.

2 Des conseils pour une énergie partagée

La communauté d'agglomération a recruté en 2017 un conseiller en énergie partagée. Son rôle ? Aider les



communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public. Après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes, le conseiller énergie présente aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie. Il leur propose alors des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire leurs consommations et agir contre la hausse des prix. Le conseiller énergie réalise aussi un suivi personnalisé de la commune : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation... Le poste est financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

3 Trois nouveaux sentiers soutenus par l'agglomération

Après la validation du nouveau schéma intercommunal des itinéraires de randonnée en décembre 2016, l'année 2017 a vu l'attribution des premiers fonds de concours par l'agglomération aux communes qui ont ouvert des sentiers à dimension intercommunale. C'est le cas de La Chapelle-des-Pots avec le sentier d'orientation de la salamandre, le sentier d'interprétation de Villars-les-Bois et celui de Chermignac.

4 La Gemapi se prépare

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, nouvelle compétence de l'agglomération au 1^{er} janvier 2018, a été préparée avec les acteurs impliqués. Elle s'est traduite par l'élargissement du périmètre des syndicats existants sur des projets cohérents, l'adaptation des statuts des syndicats existants afin qu'ils reprennent le contenu de la GEMAPI et l'engagement de négociations avec les EPCI concernés sur les bassins versants dépourvus de syndicat de rivière.

Politique de la ville et CISPD



1 78 enfants accompagnés dans le cadre du PRE

Le Programme de Réussite Educative s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui résident dans les territoires fléchés au titre de la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite éducative. 78 enfants ont été accompagnés en 2017 dans le cadre de ce programme. Cet accompagnement s'est traduit par des actions de soutien à la scolarité, des financements apportés dans le domaine de la vie extrascolaire (licences sportives, achat de lunettes...) et des participations dans des projets semi-collectifs. Cinq projets semi-collectifs ont ainsi porté sur l'écriture, l'estime de soi, les sorties parents/enfants, la piscine, la santé et le sommeil.

2 23 actions financées au titre du contrat de ville

23 actions ont été financées dans le cadre de l'appel à projet 2017 du contrat de ville avec un accompagnement de 42 000 € par l'agglomération. La communauté d'agglomération a également apporté son soutien aux postes de médiateurs sur le quartier prioritaire et à la participation des habitants à la vie du quartier à travers le conseil citoyen.

3 Les maires partenaires de la justice

A l'initiative du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, 31 communes de l'agglomération ont signé avec le procureur de la République un protocole de rappel à l'ordre. Le document permet aux élus de faire un rappel éducatif verbal pour des atteintes à la sécurité et à la tranquillité publiques. Le dispositif a été initié pour aider les communes à répondre aux petites incivilités et renforcer ainsi le rôle de la police administrative du maire.

4 Le CISPD sur tous les fronts

Malgré la vacance pendant 6 mois du poste de coordonnateur CISPD, le Conseil Intercommunal de Prévention et de la Délinquance a poursuivi ses actions de prévention et d'information en 2017. Des séances de sensibilisation à l'usage d'internet ont été conduites dans 5 collèges, 4 lycées et un CFA du territoire. L'exposition « Moi, jeune et citoyen » a également été présentée dans les 5 collèges de l'agglomération. 1 200 élèves ont été concernés par ces deux démarches. Par ailleurs, 4 bourses au permis de conduire ont été attribuées cette année. Les stages de sécurité routière pour les seniors se sont également poursuivis en proposant 4 sessions à 80 personnes. Toujours dans le domaine de la prévention, l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie a traité plus de 300 situations en 2017. L'activité plus « judiciaire » du CISPD s'est traduite quant à elle par le suivi des personnes sous main de justice assurée par la Mission Locale et l'ADEF+. Enfin, des réunions d'information sur les conflits de voisinage et les nuisances ont été organisées pour les élus.

Action sociale, santé, gens du voyage

1 Un accord cadre pour les chantiers d'insertion

La communauté d'agglomération entend favoriser les chantiers d'insertion. Elle a mis en place en 2017 un accord cadre permettant de réserver des travaux et des missions aux personnes encadrées par ces dispositifs. L'accord cadre est en effet une procédure qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des habitants du territoire, exclus du travail et en démarche d'insertion en achetant des prestations d'insertion et de qualification et en « réservant » des travaux que la communauté souhaite engager aux organismes spécialisés. Il est réservé aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Il s'agit du SAS, de Saint-Fiacre, d'Erequisol, d'ADEF, du CCAS et du SIE Val de Saintonge.

Un travail préalable d'identification des besoins et des missions pouvant s'inscrire dans l'accord cadre a donc été réalisé. Cinq types de travaux ont été considérés comme entrant dans le champ d'intervention des structures spécialisées : l'entretien et le nettoyage des locaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la signalétique des sentiers de randonnées, les petits travaux de peinture, la remise en état de locaux, la maçonnerie second œuvre et l'entretien et la réparation des véhicules légers. A la fois économique et sociale, la démarche s'accompagne de contreparties demandées au prestataire. C'est pourquoi plusieurs critères

ont été définis pour évaluer cet accompagnement : la mise en place d'un tutorat, la formation proposée, l'acquisition de compétences, l'accompagnement socioprofessionnel systématique pour les employés, le suivi de la personne qui retrouve un emploi dans les premiers mois de reprise. Ces contreparties figurent en bonne place dans les conditions pour postuler et répondre à l'accord cadre.

2 Un premier forum pour les seniors

162 personnes ont assisté au premier forum « Solidarité entre les âges : donnons du sourire à nos aînés » qui s'est tenu le 5 septembre à la Cité Entrepreneuriale de Saintes. Conférences, saynètes théâtrales, déambulations dans les stands et témoignages se sont succédé tout au long de l'après-midi. Jean-Jacques Amyot, psychosociologue et Jean-Luc Douillard, psychologue ont abordé les questions liées à la solitude et à l'isolement des séniors. Cet événement, piloté par la Communauté d'Agglomération de Saintes, s'inscrivait dans le cadre de la signature du Contrat Local de Santé dont l'une des ambitions est de promouvoir le « bien vieillir ». Ce temps d'échanges précède la mise en place d'un service de visites bénévoles à domicile des séniors isolés sur l'agglomération.



1



2

Services ressources

1 Un nouveau protocole sur le temps de travail

La nécessité d'ouvrir le chantier de l'harmonisation et de la modernisation du temps de travail avait été actée dès octobre 2015 au moment de la signature d'un protocole d'harmonisation des règles sociales avec les représentants syndicaux. La démarche s'est accélérée avec le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a rappelé dans son rapport que l'agglomération ne respectait pas l'obligation légale des 1607 heures annuelles de travail et des 5 semaines de congés payés.

La démarche sur l'harmonisation du temps de travail a fait l'objet d'un diagnostic présenté aux syndicats dès le 15 mai 2017. Ce diagnostic a ensuite été suivi d'un travail mené de manière progressive qui a abouti à l'organisation d'un cycle de 4 réunions d'échanges et de discussions avec les partenaires sociaux : les 9 et 20 octobre et les 7 et 9 novembre 2017. Elle s'est également accompagnée d'une information des agents au fur et à mesure de l'avancée des discussions. Cette information a pris la forme de réunions d'information par métiers, de réunions de services et de permanences.

La CDA n'a pas voulu appliquer frontalement l'obligation légale mais a, au contraire, souhaité aborder les temps de travail globalement, pour réfléchir à sa modernisation,

son assouplissement, à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Elle a ainsi inscrit sa démarche dans la volonté d'offrir plus de souplesse aux agents dans l'aménagement de leur journée et leur semaine de travail.

Des modifications ont été apportées au projet initial à la suite des discussions avec les organisations syndicales qui ont acté le principe des 35, 36 ou 37 heures à effectuer sur 4, 4,5 ou 5 jours pour les agents administratifs mais ont pu inscrire des changements pour les agents annualisés. Le nouveau protocole a été adopté par le conseil communautaire en décembre 2017.

2 Un nouveau site web pour l'agglo

L'agglomération a mis en ligne le 12 septembre son nouveau site web. Au-delà d'une ergonomie et d'une navigation repensées, l'outil propose désormais de nouveaux services en ligne parmi lesquels la possibilité d'ouvrir son compte « ordures ménagères » ou la mise à disposition d'un espace familles pour les démarches liées à l'éducation. Le site est bien sûr adapté à l'utilisation sur smartphone. Trois mois après sa mise en ligne, l'audience du site connaissait une hausse de plus 50 % avec près de 9000 visiteurs uniques par mois contre 6000 auparavant.



1

2

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_122RAPCDA-DE



4 AVENUE DE TOMBOUCTOU
17100 SAINTES

FAX : 05 46 74 29 46
TÉL : 05 46 93 41 50

www.agglo-saintes.fr